

*Privilège*

saurais gré de m'en mettre au courant afin que nous puissions aller récupérer ces brochures.

Le projet de TPS est un élément clé du plan du gouvernement visant à bâtir une économie vigoureuse. Nous pensons que les Canadiens ont le droit de savoir et de comprendre comment la taxe proposée fonctionnera.

Permettez-moi de vous assurer, monsieur le Président, que, conformément à votre décision, dans nos activités d'information et assurément quand il faudra à l'avenir informer au moyen de brochures diffusées par mon ministère, nous respecterons les principes que vous avez établis.

En tant que gouvernement, nous avons la responsabilité d'expliquer pourquoi nous proposons la mise en oeuvre de la TPS. Nous avons appris des autres pays où un régime fiscal semblable a été instauré, et en fait le Comité des finances de la Chambre des communes a formulé des recommandations très précises à ce sujet, à quel point il était important que le grand public comprenne bien ce dont il s'agit. Chaque fois que les gens d'affaires et les consommateurs ont été bien informés, la mise en oeuvre s'est déroulée sans anicroche.

Ainsi, monsieur le Président, nous poursuivrons notre vaste campagne d'information au sujet de la TPS, mais nous respecterons la décision que vous avez rendue il y a environ un mois et, pour toute nouvelle documentation que nous produirons, nous nous en tiendrons très rigoureusement aux paramètres que vous avez fixés dans cette décision.

• (1540)

**M. Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, premièrement, je me demande si le ministre des Finances pourrait informer la Chambre de la date exacte où le contrat en question a pris fin.

Deuxièmement, je voudrais souligner au ministre des Finances que, ce qui nous préoccupe, ce n'est pas le fait que le gouvernement ait communiqué des renseignements au sujet d'une taxe qu'il veut proposer à la Chambre et au pays, mais le fait qu'il les a rendus publics d'une façon qui laisse supposer que la Chambre a pris une décision relativement à cette taxe et que celle-ci entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1991. Ce n'est pas le cas et, même si le gouvernement estime avoir raison, il n'a pas le droit de communiquer au public des renseignements qui donnent à croire que la Chambre a décidé que la taxe entrerait en vigueur. C'est là notre objection et je regrette que le ministre des Finances ne l'ait pas comprise.

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Monsieur le Président, je croyais avoir précisé que je comprenais l'objection et que nous ferions très attention à ne pas dépasser les limites que vous avez imposées dans votre décision.

Pour répondre à la question, je ne me rappelle pas de la date mais, ce qui importe à mon avis, c'est qu'on ne donne pas de renseignements. On m'a avisé que les brochures avaient toutes été retirées du supermarché qui faisait partie du contrat, de sorte qu'on ne fournira pas d'information.

**M. le Président:** La question a été soulevée aujourd'hui par le député de Kingston et les Îles et je sais gré au ministre des Finances d'être venu faire sa déclaration à la Chambre. Le député de Windsor-Ouest est intervenu et le ministre lui a répondu. Je crois que le député de Kingston et les Îles est en mesure de comprendre pourquoi, à mon avis, l'affaire est close.

**M. Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois, à vous et à la Chambre, je vous ferais remarquer qu'il serait intéressant de savoir si la distribution des dépliant, prévue dans le contrat, s'est poursuivie après que vous ayez rendu votre décision, il y a déjà quelques semaines.

**M. le Président:** J'ai peut-être parlé trop hâtivement. Je ne sais pas si le ministre peut nous fournir ces renseignements.

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Monsieur le Président, je n'ai pas ces renseignements. Mais je peux vous dire que le contrat est maintenant terminé. Les documents ont été retirés. Je ne m'aventurerai pas aujourd'hui à affirmer qu'aucun des dépliant qui se trouvaient dans les hypermarchés après votre décision, n'est pas tombé entre les mains de Canadiens. Il reste que, à la fin du mois d'octobre, on nous a informés que toutes les brochures avaient été retirées des hypermarchés et qu'aucun document n'était distribué par l'entremise de ces magasins.

**M. le Président:** À la suite de l'observation du député de Windsor-Ouest et de la réponse du ministre des Finances, je ferai connaître à la Chambre mon opinion à ce sujet après avoir eu un peu plus de temps pour y songer.

Encore une fois, je remercie le ministre de s'être présenté à la Chambre et je remercie le député de Kingston et les Îles d'avoir soulevé cette question importante.